

N° A_2021_044

**Arrêté municipal portant modification du règlement du lotissement
« Les Terrasses de Sarzin »**

Le Maire de CONTAMINE SARZIN,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L442-10,

Vu le permis d'aménager en date du 10 mars 2016 autorisant la commune de Contamine-Sarzin à réaliser le lotissement « LES TERRASSES DE SARZIN » au lieu-dit « Sur la Tour »,

Vu le règlement du lotissement « LES TERRASSES DE SARZIN »,

Vu la demande de modification des règles d'implantations dans le lotissement « LES TERRASSES DE SARZIN » demandée le 06 novembre 2020 par l'ensemble des colotis donc à la majorité qualifiée des colotis comme il est stipulé à l'article L 422-10 du code de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Le lotissement sera modifié comme ci-dessous et suivant plan de division ci-joint :

- modification de la surface du lot 1 à 858 m²
- augmentation de la surface d'espaces communs, gérés par la future ASL à 875 m²

Article 2 : En application de l'article L2131-2, 3° du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

A Contamine Sarzin, le 28 avril 2021

Le Maire



Georges CANICATTI

Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 674-217400860-20210428_A_2021_044-AR

CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT
 CONSEILLER - VALORISER - GARANTIR

Laurent DETRAZ Géomètre-Expert
 Agence: SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

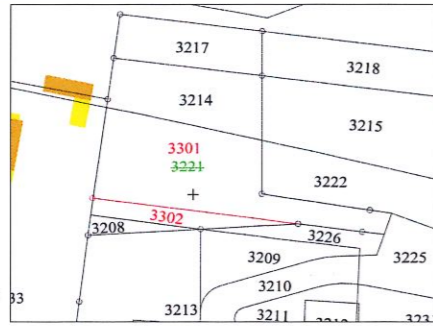
Dossier N° : D 5403

Département de la HAUTE-SAOVIE

Commune de CONTAMINE-SARZIN - Lieu-dit " Sur le Tour et Sarzin "

Lotissement "Les Terrasses de Sarzin"

PLAN FONCIER DE DIVISION



Périmètre du Lotissement

Contenance Cadastre : contenance fiscale indiquée sur matrice cadastrale.
 Surface Apparente : résultat d'un calcul basé sur des replans de cotage retrouvés sur les lieux et d'un bornage ne permettant pas de définir le périmètre complet de la parcelle.
 Surface Réelle : résultat d'un calcul basé sur le bornage de la totalité du périmètre de la parcelle.

Etat Parcellaire - Section A9											
Numéro(s) Divisé(s)		LOT 1			ESPACE COMMUN			Etr. Cadastre (m²)			
N°	3221	pour	650 m²	N°	3214	pour	292 m²	N°	3208	pour	44 m²
				N°	3301	pour	566 m²	N°	3209	pour	180 m²
				N°	3211	pour	88 m²	N°	3210	pour	100 m²
				N°	3226	pour	69 m²	N°	3211	pour	88 m²
				N°	3227	pour	410 m²	N°	3226	pour	69 m²
				N°	3302	pour	84 m²	N°	3227	pour	410 m²
								N°	3302	pour	84 m²
Total			650 m²	Cont. Cadastre Totale:				Cont. Cadastre Totale:			
D.A. N° 3812 PV cadastre n°43063				Sup. Réelle Totale:			858 m²	Sup. Réelle Totale:			
Ché le 22/12/2020 par CCHAMOSSET		Edité le 29/01/21 par Cecile CHAMOSSET			Modifié le 29/01/21 par CCHAMOSSET						

74500 EVIAN LES BAINS T 04 50 75 00 77 74110 MORZINE T 04 50 79 07 51
 74200 THONON LES BAINS T 04 50 71 27 27 74180 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS T 04 50 69 02 04
 74890 BONNEN EN CHABLANS T 04 50 36 39 04 74100 ANNEMASSE - JUVIGNY T 04 80 95 76 31
 74490 SAINT-JEORE EN FAUCIGNY T 04 50 35 82 74 74270 FRANGY T 04 50 32 26 12
 74240 SARDENS T 04 50 34 46 81 01280 PRESSIGNY-VALENTIGNEY T 04 50 40 40 88

Correspondance: La Huguette - L. Avenue de Neuvaule - 74500 Evian Les Bains - contact@canel-geometre.com - P 04 50 75 67 67

REPRODUCTION INTERDITE

PLAN REGULIER DU TERRAIN
 Echelle 1/250ème
 Section A9



LEGENDE

- LIMITE DE PROPRIETE
- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- No 45 NUMERO CADASTRAL
- BORNE EXISTANTE RETROUVEE
- BORNES POSEES LE ---
- SPIT ou PIQUET
- MUR EXISTANT
- BORD DE TROTTOIR ET CHAUSSEE
- TALUS PIGNONNE
- ARRIERE EXISTANT

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (01/03/09)
 Nivellement rattaché au système N.G.F. par G.P.S.
 Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagé sa responsabilité

DL D 5403 - Edité le 26/01/2021 par Cecile CHAMOSSET (D5403.dwg)

Laurent DETRAZ
 Géomètre-Expert
 Agence: SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

SARL CANEL GEOMETRE - EXPERT